



Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 19.03.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 19.03.2024

* **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**

· **1.1 Identificateur de produit**

· **Nom du produit : Spheerol SX 2**

· **Code du produit:** 67919051, 67919051.Z

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Emploi de la substance / de la préparation :** Graisse

· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Producteur/fournisseur :**

ZF Services France S.A.S

Rue Henri Poincaré 3-11

FR-92160 Antony

Tel +33 1 70 74 78 00

Fax +33 1 70 74 78 05

<https://www.zf.com>

· **Service chargé des renseignements :** Téléphone : +49 (0) 2631 / 912 - 0

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Giftnotruf München

Tel: +49 (0) 89 -19 240 (24 h)

Informations en allemand et en anglais

* **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

· **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant

· **Pictogrammes de danger** néant

· **Mention d'avertissement** néant

· **Mentions de danger** néant

· **2.3 Autres dangers**

Des études montrent que le produit ne doit pas être considéré comme irritant pour les yeux.

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT :** Non applicable.

· **vPvB :** Non applicable.

· **Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

* **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

· **3.2 Mélanges**

· **Description :**

Mélange des substances nommées ci-après avec des produits secondaires pour lesquels un marquage n'est pas obligatoire.

(suite page 2)

FR



Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 19.03.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 19.03.2024

Nom du produit : Spheerol SX 2

(suite de la page 1)

· Composants contribuant aux dangers :		
CAS: 1335202-81-7 Numéro CE : 932-231-6	Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., calcium salt ☠ Eye Dam. 1, H318; ☠ Skin Irrit. 2, H315; Aquatic Chronic 3, H412	≥ 2,5 - < 3%
CAS: 68411-46-1 EINECS: 270-128-1 Reg.nr.: 01-2119491299-23-X	Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène ☠ Repr. 2, H361f	≤ 1%

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **Indications générales :** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **après inhalation :**
Amener les sujets à l'air frais.
Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **après contact avec la peau :**
En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin
- **après contact avec les yeux :**
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **après ingestion :** Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Indications destinées au médecin :**
Le traitement doit dépendre des symptômes et être orienté sur l'atténuation des effets.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction :**
Le produit lui-même est incombustible.
Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Aucun connu.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
l'inhalation de vapeurs dues à la combustion peut entraîner des dommages sérieux pour la santé.
En cas de combustion incomplète formation de monoxyde de carbone est possible.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications**
Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre, doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

FR

(suite page 3)



Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 19.03.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 19.03.2024

Nom du produit : Spheerol SX 2

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
Lorsque cela est possible, récupérer mécaniquement et réutiliser.
Nettoyer minutieusement les sites contaminés.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir par moyen mécanique.
Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Eviter tout contact avec les yeux et la peau.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Ne conserver que dans le fût d'origine.
- **Indications concernant le stockage commun :**
Ne pas conserver avec les agents d'oxydation
Ne pas stocker avec les aliments
- **Autres indications sur les conditions de stockage :** Tenir les emballages hermétiquement fermés
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· DNEL		
1335202-81-7 Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., calcium salt		
Oral	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	89 mg/kg bw/day (homme)
Dermique	DNEL (travailleur, long terme, systémique)	1,7 mg/kg bw/day (homme)
	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	85 mg/kg bw/day (homme)
68411-46-1 Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène		
Oral	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	0,05 mg/kg bw/day (homme)
Dermique	DNEL (travailleur, long terme, systémique)	0,44 mg/kg bw/day (homme)
	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	0,22 mg/kg bw/day (homme)

(suite page 4)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 19.03.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 19.03.2024

Nom du produit : Spheerol SX 2

(suite de la page 3)

Inhalatoire	DNEL (travailleur, long terme, systémique)	0,31 mg/m ³ (homme)
	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	0,08 mg/m ³ (homme)

· **PNEC**

1335202-81-7 Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., calcium salt

PNEC aqua (freshwater)	0,023 mg/L (.)
PNEC aqua (marine water)	0,002 mg/L (.)
PNEC STP - Station d'épuration des eaux usées	3 mg/L (.)
PNEC sol	0,62 mg/kg soil dw (.)
PNEC sediment (freshwater)	0,174 mg/kg sedim. dw (.)
PNEC sediment (marine water)	0,017 mg/kg sedim. dw (.)

68411-46-1 Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène

PNEC aqua (freshwater)	0,034 mg/L (.)
PNEC aqua (marine water)	0,003 mg/L (.)
PNEC STP - Station d'épuration des eaux usées	10 mg/L (.)
PNEC sol	17,6 mg/kg soil dw (.)
PNEC sediment (freshwater)	0,446 mg/kg sedim. dw (.)
PNEC sediment (marine water)	0,045 mg/kg sedim. dw (.)
PNEC oral	0,833 mg/kg food (.)

· **Indications complémentaires :**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Eviter tout contact prolongé et intensif avec la peau
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· **Protection respiratoire :** Non nécessaire.

· **Protection des mains :** Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation

· **Matériau des gants** néant

· **Temps de pénétration du matériau des gants** néant

· **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection.

* **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales.**

· **État physique**

solide

· **Couleur :**

brun

· **Odeur :**

légère

· **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

(suite page 5)

FR



Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 19.03.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 19.03.2024

Nom du produit : Spheerol SX 2

(suite de la page 4)

· Point de fusion :	non déterminé
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé
· Inflammabilité	Non applicable.
· Point d'éclair :	> 150 °C
· SADT	
· pH	Non applicable.
· Viscosité :	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· dynamique :	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau :	insoluble
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur :	Non déterminé.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 25 °C:	< 1 g/cm ³
9.2 Autres informations	
· Aspect:	
· Forme :	pâteux
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· VOC Suisse	0,00 %
· Modification d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant

(suite page 6)

FR



Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 19.03.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 19.03.2024

Nom du produit : Spheerol SX 2

(suite de la page 5)

· Explosibles désensibilisés	néant
-------------------------------------	-------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter** :
Pas de décomposition en cas d'usage conforme aux spécifications.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
- **10.4 Conditions à éviter** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles** : Eviter le contact avec des oxydants forts.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux** :
Aucun, en cas d'utilisation conforme aux instructions d'utilisation et de stockage de la spécification du produit.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

1335202-81-7 Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., calcium salt

Oral	LD50	4.445 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 2.000 mg/kg (rat) (OECD 402)

68411-46-1 Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène

Oral	LD50	> 5.000 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	> 2.000 mg/kg (rat) (OECD 402)

- **de la peau** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **des yeux** : Des études montrent que le produit ne doit pas être considéré comme irritant pour les yeux.
- **Sensibilisation** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** :
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

FR



Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 19.03.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 19.03.2024

Nom du produit : Spheerol SX 2

(suite de la page 6)

· 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique :

1335202-81-7 Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., calcium salt

EC50 2,9 mg/l/48h (Daphnia magna) (OECD 202)

EC50 29 mg/l/96h (Raphidocelis subcapitata)

LC50 1,67 mg/l/96h (Lepomis macrochirus)

68411-46-1 Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène

EC50 51 mg/l/48h (Daphnia magna) (OECD 202)

LC50 > 100 mg/l/96h (Danio rerio) (OECD 203)

EC50 > 100 mg/l/72h (Desmodesmus subspicatus) (OECD 201)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** : Difficilement biodégradable.
- **Autres indications** : Aucune donnée relative à la préparation n'est disponible.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT** : Non applicable.
- **vPvB** : Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :**
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation :

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Le choix des codes issus de la nomenclature européenne des déchets listé ci-après est basé sur l'utilisation prévue du produit.

· Catalogue européen des déchets

07 00 00	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE
07 06 00	déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques
07 06 99	déchets non spécifiés ailleurs

(suite page 8)

-FR-



Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 19.03.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 19.03.2024

Nom du produit : Spheerol SX 2

(suite de la page 7)

- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Déposer les récipients vides à la poubelle.

*** RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification · DOT, ADR/RID, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · DOT, ADR/RID, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · DOT, ADR/RID, ADN, IMDG, IATA · Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage · DOT, ADR/RID, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement · Polluant marin :	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

*** RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 9)

-FR-



Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 19.03.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 19.03.2024

Nom du produit : Spheerol SX 2

(suite de la page 8)

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales :**· Classe de pollution des eaux :****· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

Aucun des composants n'est compris.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.*** RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences des règlements (UE) 2015/830 et 2020/878 pour l'adaptation de l'annexe II du règlement (CE) 1907/2006.

· Phrases importantes

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Service établissant la fiche technique :

Elaboration de la Fiche de données de sécurité:

DEKRA Assurance Services GmbH, Hanomagstr. 12, D-30449 Hanovre, Allemagne,
Tél.: (+49) 511 42079 - 0, reach@dekra.com.

© DEKRA Assurance Services GmbH. Aucune modification de ce document sans autorisation expresse écrite de DEKRA Assurance Services GmbH.

· Numéro de la version précédente: 1**· Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

(suite page 10)

FR



Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 19.03.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 19.03.2024

Nom du produit : Spheerol SX 2

(suite de la page 9)

· **Sources.**

Les informations fournies par le responsable de la mise sur le marché constituent la base de la préparation de cette fiche de données de sécurité.

· * **Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR